



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSY

Mise en ligne 01/12/2025

Décision du maire n° 2025.170

OBJET **Avenant n°1 au marché n°2024-07, relatif aux prestations d'entretien ménager des locaux communaux du centre Bourg, conclu avec la société IDESIA ENVIRONNEMENT**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 alinéa 4 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

Vu le marché n°2024-07 relatif aux prestations d'entretien ménager sur le centre bourg de la Commune de Chessy, notifié le 13 juin 2024, à la société IDESIA ENVIRONNEMENT, pour un montant annuel forfaitaire de 129 854,83 € HT s'agissant des prestations courantes / récurrentes d'entretien ménager et à bons de commandes sans montant minimum et avec maximum de 250 000 € HT s'agissant des interventions d'entretien ménager occasionnelles ;

Considérant qu'il est nécessaire d'accroître la durée et la fréquence des interventions relatives aux prestations effectuées au Centre culturel du Prieuré ;

qu'il convient en conséquence de conclure un avenant au marché susmentionné pour intégrer l'incidence financière qui en découle ;

Décide **Article 1^{er}**
Un avenant n°1 est conclu au marché n°2024-07 relatif à l'entretien ménager des locaux communaux du centre bourg avec la société IDESIA ENVIRONNEMENT, sise 18, rue Pré des Aulnes à PONTAULT-COMBAULT

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251127-DEC_2025_170-CC
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Registre des décisions du maire · 2025
1133 Marché-services

Décision du maire n° 2025.170

(77340) afin d'accroître la durée et la fréquence des interventions relatives aux prestations effectuées au Centre culturel du Prieuré.

Article 2

L'accroissement de la fréquence d'interventions des prestations d'entretien ménager du « Centre Culturel du Prieuré » représente une incidence financière annuelle de 1 296 € HT.

Ainsi, le montant annuel du marché de 127 930,87 € HT est porté à 129 226,87 € HT, soit une hausse du montant initial du marché de 1,3 %.

Article 3

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision sont imputés sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 4

Toutes les autres dispositions du marché initial non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

Article 5

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 26 NOV. 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.tlerecours.fr

Le 1^{er} adjoint au maire,
Antoine ROUPART



Il est fait état de la signature de l'adjoint au maire, Antoine Roupart, au bas de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251127-DEC_2025_170-CC
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025